



Collège Sabine Zlatin

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 28 novembre 2017

Le quorum étant atteint 22 présents, la Principale ouvre la séance à 18 h 05.

Messieurs Hedon, Nemery, Mouraret, Bertholet sont excusés.
Mesdames Caminet, François sont excusées.

La principale informe des modifications de l'ordre du jour **en rouge ci-dessous** :

Le secrétaire de séance est Mme Aurigny.

1. Adoption de l'ordre du jour du 28/11/2017
2. Approbation du procès-verbal des CA du 02/10 et du 14/11/2017
3. Gestion administrative
3.1 Convention poste adapté secrétariat
3.2 Convention avec le centre social Escal, Newrest et le collège
3.3 Convention avec le SIAAM pour l'accompagnement d'un élève malvoyant
3.4 Convention avec la communauté de communes pour la mise à disposition de la salle polyvalente
3.5 Convention avec l'association OBATALA pour la classe à PAC « chants et musique Mandingue
3.6 Convention RAIP (Réseau Assistance Informatique de Proximité)
3.7 Convention avec l'association « SOS Homophobie »
3.8 Convention avec l'association Anforéa partenaire de l'atelier cinéma
3.9 Convention avec M. Villanueva dans le cadre d'une activité théâtre en segpa
3.10 Avenant à la convention passée avec le club de natation dans le cadre des classes sportives
3.11 Convention de prêt de la salle polyvalente au conservatoire de Belley
3.12 Convention PAFI parcours aménagé de formation initiale pour les élèves du collège
3.13 Convention avec l'INJS
3.14 Remise des diplômes parcours méritant 6^{ème}
4. Gestion pédagogique
4.1 Projet d'établissement et COT
4.2 Conseil écoles -collège
4.3 Prévisions d'effectifs
4.4 Programmation sorties-voyages
4.5 Questions diverses
5. Gestion matérielle et financière
5.1 Délégation de signature du CA au chef d'établissement
5.2 DBM pour info
5.3 Réponses appels d'offre séjours linguistiques
5.4 Participation des familles sorties et voyages
5.5 Don FSE
5.6 Budget 2018
5.7 Points divers
6. Questions diverses.
6.1 Intervention des élèves.
6.2 Intervention de la FCPE
6.3 Intervention des personnels enseignants, d'éducation et de surveillance.
6.4 Intervention des personnels ATOSS.

1. – Adoption de l'ordre du jour.

Vote n°0 : Acte 0,

Adoption de l'ordre du jour modifié du CA du mardi 28 novembre.

Résultat du vote n°0 : Acte 0, Pour : 22 Contre : 0 , Abstention 0 :

2.- Approbation du procès-verbal des CA du 02/10 et du 14/11/2017

Vote n°1 : Acte 1,

Adoption du procès-verbal du CA du 02/10 et du 14/11/2017

Résultat du vote n°1 : Acte 1, Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

3. – Gestion administrative.

3.1 Convention poste adapté secrétariat

Le collège a été sollicité pour accueillir un professeur des écoles sur un poste adapté de courte durée au secrétariat. Cette convention est passée entre le collège, le docteur Dumont, l'assistante sociale des personnels et Mme l'inspectrice d'académie. Elle fixe les conditions de travail et les objectifs pour une année scolaire

La principale demande l'autorisation de signer cette convention.

Vote n°2 : Acte 2

Autorisation de signer la convention concernant le poste adapté au secrétariat

Résultat du vote n°2 : Acte 2, Pour : 22 , Contre : 0 , Abstention : 0 .

3.2 Convention pour le centre social Escale, Newrest et le collège

Les animateurs du centre social présents sur la pause méridienne au collège par une convention signée précédemment souhaitent prendre leur repas au restaurant scolaire les jours où ils interviennent auprès des élèves.

Cette convention est signée par le centre social, la société Newrest et le collège

La principale demande l'autorisation de signer cette convention.

Vote n°3 : Acte 3,

Autorisation de signer la convention pour la restauration des animateurs du centre social Escale,

Résultat du vote n°3 : Acte 3, Pour : 22 , Contre : 0 , Abstention : 0 .

3.3 Convention avec le SIAAM pour l'accompagnement d'un élève malvoyant

Le collège accueille cette année un élève malvoyant en classe de 6^e. Il est accompagné par des intervenants du Siaam et du matériel est mis à disposition. Cette convention précise les conditions d'intervention dans le cadre de cet accompagnement.

La principale demande l'autorisation de signer cette convention.

Vote n°4 : Acte 4,

Autorisation de signer la convention avec le SIAAM pour l'accompagnement d'un élève malvoyant

Résultat du vote n°4 : Acte 4, Pour : 22 , Contre : 0, Abstention : 0 .

3.4 Convention avec la communauté de communes pour la mise à disposition de la salle polyvalente

Dans le cadre du projet artistique de territoire, la compagnie de danse Stylitik utilisera la salle polyvalente lors de ses journées en résidence avec une classe de sixième et l'association sportive danse. Des ateliers le mercredi en soirée seront ouverts au public au mois de janvier 2018.

La convention fixe les conditions de prêt de la salle, les horaires, les dates

La principale demande l'autorisation de signer cette convention.

Vote n°5 : Acte 5,

Autorisation de signer la convention avec la communauté de communes pour la mise à disposition de la salle polyvalente

Résultat du vote n°5 : Acte 5, Pour : 22 , Contre : 0 , Abstention : 0 .

3.5 Convention avec l'association OBATALA pour la classe à PAC « chants et musique Mandingue »

Dans le cadre du projet de classe à Pac validé par l'action culturelle de la Direction Académique, concernant deux classes de 6^e dont la 6^e segpa, la convention fixe les conditions d'intervention de M. Matthieu Clara, membre de l'Association OBATALA, pour un coût de 1213.25 €, financés à hauteur de 850€ par la subvention DAAC et le complément par le fonds de roulement.

La principale demande l'autorisation de signer cette convention.

Vote n°6 : Acte 6,

Autorisation de signer la convention avec l'association OBATALA pour la classe à PAC « chants et musique Mandingue »

Résultat du vote n°6 : Acte 6, Pour : 22 , Contre : 0 , Abstention : 0 .

3.6 Convention RAIP (Réseau Assistance Informatique de Proximité)

Convention nécessaire pour la maintenance du réseau informatique administratif. Convention passée avec le collège de Tassin la Demi-Lune pour un montant de 280 euros annuels.

La principale demande l'autorisation de signer cette convention.

Vote n°7 : Acte 7,

Autorisation de signer la convention RAIP (Réseau Assistance Informatique de Proximité)

Résultat du vote n°7 : Acte 7, Pour : 22 , Contre : 0 , Abstention : 0 .

3.7 Convention avec l'association « SOS Homophobie »

La convention précise la durée, les dates des interventions de l'association devant les classes de troisième, pour un montant de 230 euros (défraiement des déplacements) financés par une subvention d'état

La principale demande l'autorisation de signer cette convention.

Vote n°8 : Acte 8,

Autorisation de signer la convention avec l'association « SOS Homophobie »

Résultat du vote n°8 : Acte 8, Pour : 22 , Contre : , Abstention : .

3.8 Convention avec l'association Anforéa partenaire de l'atelier cinéma

Dans le cadre de l'atelier cinéma, une convention avec Anforea Production, représenté par M. Chiambretto, doit être signée pour ses interventions dans le cadre de la réalisation d'un film collectif avec les élèves.

Cette convention précise les dates et la durée des interventions, pour un montant de 1500€, financés pour moitié par une subvention du conseil départemental et pour moitié par une subvention d'état

La principale demande l'autorisation de signer cette convention

Vote n°9 : Acte 9,

Autorisation de signer la convention avec l'association « Anforea »

Résultat du vote n°9 : Acte 9, Pour : 22 , Contre : , Abstention : .

3.9 Convention avec M. Villanueva dans le cadre d'une activité théâtre en segpa

Une convention avec M. Bernard Villanueva, membre de l'association Participe Présent, doit être signée, précisant les dates et la durée de ses interventions dans le cadre d'une activité théâtre menée avec les 4°1 (segpa), pour un coût total de 525€ financé par un don de la FCPE et une subvention d'état dans le cadre des classes à PAC.

La principale demande l'autorisation de signer cette convention

Vote n°10 : Acte 10,

Autorisation de signer la convention avec M. Bernard Villanueva

Résultat du vote n°10 : Acte 10, Pour : 22 , Contre : , Abstention : .

3.10 Avenant à la convention passée avec le club de natation dans le cadre des classes sportives

Une convention régissant le partenariat entre le club de natation de Belley et les classes sportives du collège a été présentée au conseil d'administration du 22 juin 2017.

Le club de natation propose de mettre, en cas de besoin, son minibus à disposition pour les compétitions UNSS

Un avenant à la convention en précise les dispositions

La principale demande l'autorisation de signer cet avenant

Vote n°11 : Acte 11,

Autorisation de signer l'avenant à la convention avec le club de natation

Résultat du vote n°11 : Acte 11, Pour : 22 , Contre : , Abstention : .

3.11 Convention de prêt de la salle polyvalente au conservatoire de Belley

Le conservatoire de musique souhaite utiliser la salle polyvalente le 16 décembre 2017 en journée, pour répéter un spectacle prévu en janvier 2018 à l'Integral

La convention fixe les conditions de prêt de la salle, les horaires, la date

La principale demande l'autorisation de signer cette convention.

Vote n°12 : Acte 12,

Autorisation de signer la convention pour la mise à disposition de la salle polyvalente au conservatoire de musique

Résultat du vote n°12 : Acte 12, Pour : 22 , Contre : 0 , Abstention : 0 .

3.12 Convention PAFI parcours aménagé de formation initiale pour les élèves du collège

Un nouveau dispositif a été créé à la rentrée 2017, le parcours aménagé de formation initiale qui propose aux élèves âgés de 15 ans de poursuivre leur scolarité avec un aménagement individualisé du temps scolaire lorsque des difficultés d'assiduité se font sentir. Le projet est élaboré par le collège, le responsable de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, l'élève et la famille. Une antenne de la MLDS d'Ambérieu a ouvert au lycée du Bugey à temps complet. Quelques élèves sont susceptibles d'intégrer ce dispositif.

La principale demande l'autorisation de signer cette convention

Vote n°13 : Acte 13,

Autorisation de signer la convention dans le cadre du Pafi

Résultat du vote n°13 : Acte 13, Pour : 22 , Contre : 0 , Abstention : 0 .

3.13 Convention avec l'INJS

L'institut national des jeunes sourds intervient auprès de deux élèves scolarisés au collège. La convention précise les élèves accompagnés et le planning d'intervention pour l'année scolaire.

La principale demande l'autorisation de signer cette convention

Vote n°14 : Acte ,

Autorisation de signer la convention avec l'INJS

Résultat du vote n°14 : Acte 14, Pour :22 , Contre : 0 , Abstention : 0 .

3.14 Remise des diplômes parcours méritant

La cérémonie républicaine de remise du diplôme du parcours méritant pour les classes de 6^e se déroulera le lundi 18 décembre 2017 à 18h en salle polyvalente. 38 élèves de 6^e ont été retenus (29 élèves de 3^e). Ce diplôme, instauré par le Conseil départemental, récompense les élèves qui se sont investis dans le collège et auprès de leurs camarades et dans leur travail scolaire. Ils recevront un diplôme, un abonnement à une revue et une bourse départementale pour les élèves boursiers nationaux d'un montant de 175 €.

L'année dernière, seuls les 6^e et les 3^e étaient concernés. Mme Tardy précise que la volonté du conseil est d'étendre le dispositif à tous les niveaux du collège.

4. – Gestion pédagogique

4.1 Projet d'établissement et COT

Le projet d'établissement et le COT ont été élaborés en fin d'année scolaire dernière et finalisés à la rentrée 2017.

Le projet d'établissement, une fois validé, sera présenté dans sa version finale avec les indicateurs et les effets attendus .

4.1.1 Projet d'établissement

Vote n°15 : Acte 15,

Validation du projet d'établissement

Résultat du vote n°15 : Acte 15, Pour : 22 , Contre : 0 , Abstention : 0 .

4.1.2 Contrat d'Objectifs Tripartite

Ce COT sera signé par le collège, le département et la DSDEN

Vote n°16 : Acte 16,

Autorisation de signer COT

Résultat du vote n°16 : Acte 16, Pour : 22 , Contre : 0 , Abstention : 0 .

4.2 Conseil écoles-collège

Information concernant la liaison école collège qui se met en place pour le cycle 3. La réunion du 7/11 a permis de rencontrer Mme Saget, nouvelle IEN du secteur de Belley.

Deux formations sur le travail par compétences sont prévues avec 12 professeurs du collège et 10 professeurs des écoles les 30 novembre et 21 décembre.

Une autre journée est prévue pour les professeurs de mathématiques, de technologie et les professeurs des écoles sur la question de la programmation informatique. L'accueil des élèves de CM2 sera renouvelé sur une journée au mois de mai.

La prochaine réunion de ce conseil est prévue fin mai.

4.3 Prévisions d'effectifs

Une rencontre avec les services de la DOS de la DSDEN a permis d'échanger dans le cadre du dialogue de gestion. Au cours de cette rencontre, les prévisions d'effectifs ont été proposées pour la rentrée 2018. L'inspection Académique prévoit 32 divisions au collège à la rentrée 2018 mais certains niveaux sont déjà proches de leur maximum.

- 6^e : 8 divisions 216 élèves soit 27 élèves par classe
 - 5^e : 8 divisions 228 élèves soit 28/29 élèves par classe
 - 4^e : 8 divisions 219 élèves soit 27/28 élèves par classe
 - 3^e : 8 divisions 212 élèves soit 27 élèves par classe
- Total : 875 + 12 élèves ULIS + 62 élèves segpa : 949 élèves

L'ouverture du collège de Briord diminuera l'effectif l'an prochain de 80 élèves environ. Le collège prévu pour 850 élèves à la construction est toujours en sureffectif prévu, jusqu'en 2021.

La question de la sectorisation de l'école de Brégnier Cordon vers le collège de Briord est abordée. Le collège est plus proche de Brégnier que celui de Belley mais cette sectorisation n'a jamais été abordée dans les instances départementales de l'éducation nationale d'après Mme Tardy.

La moyenne des effectifs par division est la plus élevée depuis 2010 et la préparation de rentrée s'annonce compliquée car on risque de fermer des postes en raison de l'ouverture de Briord puis de rouvrir des divisions en juillet en fonction des élèves inscrits.

4.4 Programmation sorties-voyages

Présentation des sorties, voyages et activités programmés depuis le CA du 2 octobre 2017

- Sortie Confluence et Musée de la Miniature et du cinéma le 26 janvier 2018, dans le cadre de l'atelier cinéma
- Sortie à la Grotte Chauvet le 25 mai 2018, pour deux classes de 6^e
- Sortie de l'atelier HAS des 3^e dans le cadre du festival « au cœur des différences », en partenariat avec le lycée du Bugey
- Sortie au musée du film d'animation à Annecy le 27 novembre dans le cadre de l'atelier relais
- Sortie à la base nautique des Ecassaz pour la pratique de l'aviron les 21 et 28 novembre 2017, 15 et 18 mai 2018, dans le cadre de l'atelier relais
- Arrêts des dates « collège au cinéma » les 6 décembre 2017, 5 mars et 2 mai 2018

Vote n°17 : Acte 17,

Approbation de la programmation des sorties, voyages et activités pédagogiques, ci-dessus

Résultat du vote n°17 : Acte 17, Pour : 22 , Contre : , Abstention : .

5. – Gestion matérielle et financière

5.1 Délégation de signature du CA au chef d'établissement

La gestionnaire rappelle que le code de l'éducation dispose que le conseil d'administration « donne son accord sur la passation des marchés, contrats et conventions dont l'établissement est signataire », et que, comme tout achat est constitutif d'un marché public (dès le 1^{er} euro), le conseil d'administration ne saurait siéger de façon quasi permanente.

Il est donc demandé aux membres du CA de donner délégation au chef d'établissement pour signer les marchés à incidence financière annuelle qui s'inscrivent dans les limites de l'article 28 du code des marchés publics.

Vote n° 18 - Acte n° 18

Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour signer les marchés à incidence financière annuelle qui s'inscrivent dans les limites de l'article 28 du code des marchés publics

Résultat du vote n°18 : Acte 18, Pour : 22 , Contre : , Abstention : .

5.2 DBM pour info

La gestionnaire présente une décision budgétaire modificative pour information.

Il s'agit de crédits complémentaires à ouvrir notamment :

- dans le cadre de l'échange avec Nonantola (Italie) : subvention Etat et reversement du FSE supérieurs à ceux attendus
- dans le cadre de l'action « sécurité routière » : subvention Etat

5.3 Réponses appels d'offre séjours linguistiques

La gestionnaire présente les réponses reçues, concernant les appels d'offre mis en ligne pour la réalisation des séjours linguistiques 2018.

5.3.1 Nonentola

Du 14 au 19 mai 2018

Deux réponses reçues :

- la Ligue de l'Enseignement pour 231€/participant
- Le Monde en Main pour 194€/participant : organisme retenu

5.3.2 Inde

De fin mars à +/- 10 avril 2018

Une seule réponse reçue

- Milna France pour 999€/participant de moins de 15 ans
1050€/participant de plus de 15 ans

5.4 Participation des familles sorties et voyages

5.4.1 Grotte Chauvet

La gestionnaire présente le budget pour la sortie à la Grotte Chauvet et sollicite l'autorisation de percevoir une participation des familles à hauteur de 15 €.

Vote n° 19 – Acte n° 19

Validation du budget pour la sortie à la Grotte Chauvet et autorisation de percevoir la participation des familles à hauteur de 15€

Résultat du vote n° 19 – Acte n° 19 : Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 0

5.4.2 Turin

La gestionnaire présente le budget pour la sortie à Turin et sollicite l'autorisation de percevoir une participation des familles à hauteur de 15 €.

Vote n° 20 – Acte n° 20

Validation du budget pour la sortie à Turin et autorisation de percevoir la participation des familles à hauteur de 15€

Résultat du vote n° 20 – Acte n° 20 : Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 0

5.4.3 Nonantola

La gestionnaire présente le budget pour l'échange avec Nonantola (Italie) et sollicite l'autorisation de percevoir une participation des familles à hauteur de 140 €.

Vote n° 21 – Acte n° 21

Validation du budget pour l'échange avec Nonantola et autorisation de percevoir la participation des familles à hauteur de 140€

Résultat du vote n° 21 – Acte n° 21 : Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 0

5.4.4 Allemagne

La gestionnaire présente le budget pour l'échange avec Montabaur (Allemagne) et sollicite l'autorisation de percevoir une participation des familles à hauteur de 146 €.

Vote n° 22 – Acte n° 22

Validation du budget pour l'échange avec Montabaur et autorisation de percevoir la participation des familles à hauteur de 146€

Résultat du vote n° 22 – Acte n° 22 : Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 0

5.4.5 Inde

La gestionnaire présente le budget pour l'échange avec l'Inde et sollicite l'autorisation de percevoir une participation des familles à hauteur de 700 €.

Comme cette année le collège n'organise pas de voyage en Angleterre, Mme Manet précise à Mme Tardy qu'elle a l'intention de demander une subvention spéciale pour ce voyage au conseil départemental, qui versait habituellement une subvention pour l'Angleterre

Mme Tardy rapporte que sur cette question, le CDEN a été tendu avec les représentants des parents qui ne souhaitent pas de subvention pour les voyages lointains

Vote n° 23 – Acte n° 23

Validation du budget pour l'échange avec l'Inde et autorisation de percevoir la participation des familles à hauteur de 700€

Résultat du vote n° 23 – Acte n° 23 : Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 0

5.5 Dons FSE

5.5.1 Don pour le budget 2018

La gestionnaire informe les membres du CA que le Foyer Socio-éducatif du Collège a fait un don de 1800 € destiné à aider au financement des actions artistiques et culturelles qui auront lieu en 2018.

Elle en remercie chaleureusement le FSE, au nom du collège

Vote n° 24 – Acte n° 24

Acceptation du don d'un montant de 1800 € émanant du foyer socio-éducatif

Résultat du vote n° 24 – Acte n° 24 : Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 0

5.5.2 Reversement bénéfices actions Rome

Le FSE du collège reverse les bénéfices des actions faites par les élèves pour le voyage à Rome, soit 700€ :

Vote n° 25 – Acte n° 25

Acceptation du don d'un montant de 700 € pour le voyage à Rome

Résultat du vote n° 25 – Acte n° 25 : Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 0

5.6 Budget 2018

La gestionnaire présente le budget 2018.

Elle rappelle tout d'abord les grands principes budgétaires et présente l'architecture composée de trois services généraux (AP – VE – ALO) et de un service spécial (Bourses Nationales).

Elle expose les différentes origines des recettes (308280.01 – 389912.57 en 2017) :

- La dotation de fonctionnement de la collectivité de rattachement, le conseil départemental de l'Ain, qui s'élève pour l'exercice 2018 à 139552 € (137500 en 2017 soit une hausse de 1.05%)
- Les diverses subventions spécifiques du conseil départemental de l'Ain, pour le financement notamment des actions artistiques ou culturelles, pour les sorties de découvertes des lieux patrimoniaux, pour les sorties sur le thème des valeurs de la république ou les séjours linguistiques
- Les subventions de l'académie de Lyon pour le financement des dépenses au titre de la gratuité de l'enseignement (manuels scolaires, carnets de correspondance, ...), des différentes aides sociales à destination des familles, ...
- La taxe d'apprentissage versée par les entreprises pour le financement de l'enseignement technique. Il est précisé que le montant 2017 s'est élevé à 4921.84€ (3082.93€ en 2016 soit presque 60% de +) grâce notamment à un versement de 2955€ de l'UIMM (union des industries et métiers de la métallurgie)
- Les participations des familles pour les sorties et voyages
- Les dons ou reversements du foyer socio-éducatif
- Les dons de la FCPE
- Les reversements du prestataire de service du restaurant scolaires, la société Newrest : remboursement des dépenses de viabilisation - eau/gaz/électricité – sur la base des consommations réelles et paiement d'un forfait de 6292.50 € pour l'occupation des locaux
- L'ASP (Agence de Services et de Paiement) pour le remboursement de la totalité des salaires des personnels en Contrat de droit privé (CUI) : salaires nets + charges salariales et patronales

Elle présente également la répartition des dépenses (323863.53€ - 409188.77 en 2017) par service :

- AP – Activités Pédagogiques : 121006.24€ (132332.57 en 2017)
- VE – Vie de l'Elève : 11050€ (10820.00 en 2017) pour l'éducation à la santé et la citoyenneté et l'aide sociale aux familles (à l'exception des bourses nationales)
- ALO – Administration et Logistique : 146807.29€ (200236.20 en 2017) pour le fonctionnement et l'entretien de l'établissement, pour les contrats de droit privé affectés au collège,
- SBN – Bourses Nationales des Collèges : 45000.00 €

Elle souligne ensuite que, pour parvenir à l'équilibre budgétaire, un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 14761.32€ est opéré (11653.75 pour le service AP – sorties scolaires et 3929.77€ pour le service ALO)

2017 : 19276.20 € (6223.90 € pour le service AP et 13052.30 € pour le service ALO)

L'établissement a ainsi fait le choix de proposer au plus grand nombre d'élèves de participer à une sortie pédagogique, en

organisant ces sorties pour un niveau complet (ce qui induit des coûts de transport importants), afin d'offrir aux élèves un enseignement de qualité et de servir au mieux leur intérêt.

Vote n° 26 – Acte n° 26

Validation du budget 2017

Résultat du vote n° 26 – Acte n° 26 : Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 0

6. – Questions diverses

6.1 Intervention des élèves

- *Serait-il possible de déplacer l'arbre Baobab installé dans le self pour le mettre dans le hall afin de libérer des places au self ?*

L'arbre a été installé dans le self au mois d'août 2016 car c'était le seul endroit avec la hauteur nécessaire, les travaux n'étant pas finis dans le hall, on a préféré ne pas risquer de l'abîmer. Il faut vérifier que le hall est assez haut pour accueillir cet arbre.

- *Serait-il possible d'avoir plus de bancs sur la cour ?*

Question à étudier, surtout du point de vue financier. M Raynaud demande si l'atelier bois de la Segpa ne pourrait pas fabriquer ces bancs. La question est à creuser car des normes de sécurité sont à respecter pour tout aménagement.

- *Pourrait-on mettre une vitrine dans le hall afin d'afficher les récompenses et prix gagnés par les élèves ?*

Des vitrines de l'ancien collège ont été démenagées et l'une d'elle pourrait être installée dans le hall.

- *Serait-il possible de mettre des barrières sur la cour afin de sécuriser la pente au fond de la cour ?*

La partie végétalisée de la pente n'a pas été entretenue par l'entreprise qui devait s'en charger et se dégrade de plus en plus. Une intervention était programmée en novembre mais n'a pas été honorée. Le fossé est une zone dangereuse pour les élèves qui s'approchent et pour les élèves qui s'agitent et génèrent des problèmes : jet d'objets, de cartables, voire ceux qui tentent de projeter des camarades. C'est un souci repéré lors de l'installation l'an dernier.

La question sera étudiée, encore une fois sous un angle financier afin de réduire les risques d'accident sur cette zone en concertation avec le Conseil départemental.

- *Afin de réduire les embouteillages et les bousculades dans les couloirs aux intercours, serait-il possible que les enseignants fassent rentrer plus rapidement les élèves en salle de classe ?*

Les couloirs ne permettent pas une circulation aisée lorsque deux classes attendent l'entrée dans les salles face à face. Une information sera transmise aux enseignants afin de réduire le temps d'attente des classes dans les couloirs.

6.2 Intervention de la fédération de parents d'élèves

Questions de la FCPE

- *Bilan de la réunion du 4 octobre avec le département sur les travaux restant à réaliser et notamment la zone sportive,*

Les choses avancent : l'aménagement des labos de SVT et physique est en cours, le matériel (chauffe-eau et éviers) arrive le 5 décembre. Un plombier doit intervenir.

Un électricien doit intervenir un mercredi après-midi pour installer des prises dans les salles de physique.

On attend la réponse du peintre contacté pour les reprises de peinture.

Une intervention est prévue le 29 / 11 pour réparer les toilettes des agents de la restauration.

Le plateau sportif : une intervention a eu lieu pendant les vacances et le travail d'engazonnement semble sérieux. L'entreprise locale sélectionnée semble avoir mieux travaillé que les précédentes.

On est en attente d'un accord avec la Com Com pour l'entretien de cet espace d'après Mme Tardy qui rappelle que 20 000 euros ont été déboursés mais que c'était important.

- *Présentation de l'opération "devoirs faits", premiers retours (combien d'enfants, de professeurs, d'horaires),*

C'est la première semaine que le dispositif est en place. On a surtout des problèmes d'absentéisme, précise M Badrou. Des élèves inscrits ont « oublié » de venir.

On attend les conseils de classe pour recruter d'éventuels nouveaux élèves sur conseils des professeurs mais dans ce cas on sera vite à cours d'encadrants. Il y a douze séances actuellement sur 6 créneaux et il existe d'autres créneaux mais on n'a pas d'adultes à mettre en face, le volontariat chez les professeurs ne marche pas.

On peut recruter des gens de l'extérieur mais pour l'instant on ne sait pas vraiment comment les payer, c'est déjà une difficulté, même si elle sera vite résolue, pour payer les AVS et les AED qui interviennent.

Mme Manet précise que les personnes extérieures pourraient être rémunérées sur des fonds spécifiques dont le collège n'a pas été doté.

- *ENT: plusieurs parents n'ont pas accès aux notes. Est-il possible de fournir à nouveau aux parents qui le souhaitent les codes ?*

M Badrou indique que les codes pour sconet (les notes) se désactivent après trois mois d'inutilisation. De ce fait, si on attend octobre pour consulter des notes et que la dernière connexion date de juin, les codes ne fonctionnent plus. Il souligne qu'il est plus facile de renseigner des parents par mail car par téléphone on ne peut pas redonner des codes.

Enfin, il y a deux systèmes différents : l'ENT pour le cahier de texte et sconet pour les notes, M Strullu se demande si certains parents n'ont pas confondu les deux.

- *Conseils de Classe : Vérification que les parents sont directement informés des plannings par le Collège.*

Oui, par mail. On arrête d'envoyer par courrier à tous les représentants car c'est trop cher.

- *Cantine (encore et toujours) : possibilité d'accès et recharge en ligne.*

C'est à voir avec le prestataire. Mme Tardy se demande si cette possibilité était dans le cahier des charges.

La demande a été faite à la société Newrest qui n'a toujours pas fourni de réponse. Cela représente forcément un coût.

6.3 Intervention des personnels enseignants, d'éducation et de surveillance

Liste d'union :

Chaque matin nous trouvons des locaux dans un état de propreté remarquable. Cela contribue à la qualité de nos conditions de travail et incite les élèves à respecter les lieux. C'est le résultat du travail effectué par des agents motivés et consciencieux. Ces agents sont pour la totalité employés pour cette année seulement, en contrat temporaire.

Quelle sera leur situation l'an prochain ?

Le conseil départemental a-t-il déjà étudié leur situation ?

Mme Tardy répond qu'elle connaît bien cette équipe et ses grandes qualités. Malheureusement, l'état a annoncé des baisses dans les crédits alloués aux départements et le budget de cette année sera un exercice difficile. Elle n'a pas non plus la visibilité mais fera tout ce qu'elle peut pour stabiliser ces personnels.

6.4 Intervention des personnels ATOSS

Néant

La séance est levée à 20 h 32

La Secrétaire de séance



Muriel Aurigny

La Principale



Martine MANET